



Failles dans l'application de la loi contre le tabagisme (salle de spectacle NIKAIÏA)

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 4 avril 2004

Bonjour,

J'ai été très surpris de constater que dans la nouvelle salle de spectacles NiKAÏÏA à Nice, qui accueille des concerts de 15 000 spectateurs, il ne soit pas interdit de fumer dans l'immense hall d'entrée !

Avant le concert et à l'entracte nombreux sont les fumeurs qui indisposent les non fumeurs alors qu'il est si facile de sortir sur le parvis extérieur (mais non chauffé) !

Un des employés de NIKAIÏA m'a confirmé qu'il n'y avait aucune interdiction de fumer dans le hall d'entrée !

Comment est-ce possible ?

Imaginez qu'il n'y ait aucune limitation de vitesse sur certaines routes ou autoroutes Françaises !

D'autre part, les médias viennent d'annoncer que le Parlement Européen a décrété qu'il est (ou sera) absolument interdit de fumer dans tous les lieux publics en Europe comme les restaurants,.... avec de fortes amendes à la clé.

Qu'elle est la date d'application de cette nouvelle loi Européenne ? En vous remerciant par avance pour votre réponse.

Pascal Torrelli

Réponse :

Il n'est pas nécessaire d'attendre que l'Europe légifère car la loi française est parfaitement adaptée. Seule manque la volonté politique de l'appliquer ! C'est la raison pour laquelle cette mission a été confiée à des associations comme DNF (article R.3512-1 du code de la santé publique).

Prenez contact avec notre représentant Rhône-Alpes qui possède une bonne expérience dans le domaine de l'application de la loi Evin dans les salles de spectacles.

Vous pouvez également utiliser les [outils](#) que DNF vous propose pour faire respecter vos droits à respirer de l'air pur dans les lieux clos et couverts.